



Taxes foncières, nouvelles données

Par **lilou37**, le **20/09/2010** à **11:12**

Bonjour,

je suis mariée sous séparation de biens.

je suis en invalidité et perçois 480 euros/mois.

je possède un terrain non agricole, non constructible sur lequel j'ai une habitation trogloditique.

j'ai déclaré cette habitation en 12/2009 pour 64m²

l'ancien proprio avait déclaré 25 m² en ruine.

je n'ai rien changé juste ajouté un agrandissement non troglo de 19m²

ma taxe foncière passe de 33eu (depuis 22 ans) à 220eu.

mon mari sera-t-il obligé de payer cette taxe ?